DAILY BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 25 OCTOBRE 1862

Entre les rues Bienville et Conti.

BUREAUX, No. 73 rue de Chartres.

Nouvelle-Orléans
SAMEDI MATIN, 25 OCTOBRE

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Thomas Richardson, sur la Levee, près du 10e arrondissement : 115 balles coton, aussi 1 goélette Gloire, de 9 tonneaux.

Par Hoffman & Marks, rue de Chartres No 11—chaises, pipes, cigares, &c.

Par Julien Neville, au marché Poydras—une table à café et un restaurant.

Par D. E. Murphy, à 10 heures, dans la cour des Magasins, No 47—scaules, pommes de terre, oignons, moutons, et articles divers.

Par R. R. Sykes, à 10 heures, dans la rue des Magasins, No 5—vin de Malaga et articles divers.

Par R. Foott, à 10 heures, dans la rue des Magasins, No 14—farine, moutarde, bœuf, fromage suisse, vin Catawba, ale, &c.

Par R. T. Montgomery, à 10 heures, sur le Front Levée, No 5—pommes de rebut—à midi, dans la rue Galvez, No 76—pommes de terre.

Par E. Roger & Co, à une heure après-midi, 1 magasin de chaussures et marchandises sèches.

Par P. Gottlieb, à son magasin d'encan—Fleurs artificielles, couronnes, et ornements du saison, &c.

Feuilleton de l'Abeille.

Nous commencerons lundi prochain la publication de notre feuilleton littéraire. Nous donnerons d'abord une nouvelle intitulée " LE COMTE FENOX ", due à la plume de JULES DE SAINT-FELIX ; nous publierons ensuite quelques pages de l'œuvre de MAURICE SAND intitulée " *Six mille lieues à toute vapeur* ". L'auteur, qui accompagnait le prince Napoléon dans son voyage en Amérique, écrit des impressions de voyage sous forme de lettres adressées à sa mère, Pillustre romancier George Sand. Ces lettres sont écrites avec beaucoup de naturel et une grande indépendance d'appréciation.

Les Etats-frontières et la proclamation.

M. Calvert, membre du Congrès, représentant le Maryland, qui a écrit l'adresse au Président, quand il eut une entrevue avec les hommes des Etats-frontières, s'exprime ainsi à l'égard de la proclamation d'émancipation et de la presse conservatrice :

Autant que j'aie pu m'en apercevoir, il y a une condamnation générale, et je pourrais prouver cette universelle de la proclamation d'émancipation et je sais quelle produira un très mauvais effet sur les Etats-frontières. Les abolitionistes ont uniformément montré leur haine pour les Etats à esclaves du frontière ainsi que leur méfiance à leur égard, en ne laissant perdre aucune occasion de les embarrasser et de les détruire, et ils ont toujours profité de quelque victoire de nos armes pour se livrer à l'accomplissement de leurs plans *subversifs*. Or, quelque de la dernière réunion des gouverneurs a été faite dans le but de favoriser les vues de ces traîtres à double face par le déplacement ou le renvoi de McClellan et la nomination de quelque misérable instrument qui continuerait la guerre suivant leurs principes ; mais le résultat partiellement détruit le patriotisme, ainsi bon sens de la majorité et conséquemment de ces contrées vues dans l'impuissance de faire la moitié du mal que primitivement ils avaient en en vue.

Aussi longtemps que nous nous appuierons sur la Constitution et maintiendrons intacte les droits qu'elle garantit, nous resterons unis sur une forteresse imprenable ; mais aussitôt que nous perdrons de vue ce phare respectueusement, la Constitution, nous ressemblerons au marin qui rame boussole pour guider sa course et qui se jette vers la roche du naufrage. J'espère que notre échappera à cet épouvantable dégât, mais si jamais il était provoqué par la perversité d'un parti ou d'une classe d'hommes, la juste vengeance d'une nation outragée et irritée tombera de tout son poids sur ceux qui auront commis un pareil crime. Notre peuple a eu longtemps le temps d'offrir ces remerciements au noble capitaine et à ses glorieux compagnons pour avoir repoussé les envahisseurs de notre sol, avant que la marée montante ne fût submergée son cri de guerre : à bas McClellan et à bas tous ceux qui ne le veulent pas ; ce cri ne couvrirait la guerre en croisade universelle contre l'esclavage—et bien que les conservateurs de la nation aient eu, il y a quelques jours, avec confiance et plaisir la réponse du Président aux abolitionistes de Chicago, ce plaisir a été grandement diminué par la dernière proclamation d'émancipation proveniant de la même source. Le pays a le droit d'attendre et devrait demander une politique énergique de la guerre dans le simple but de supprimer la rébellion, laissant au temps la solution de toutes les autres questions.

Avoir une politique pour notre règle d'action, tous ceux qui désirent le rétablissement de l'Union telle qu'elle était, seront unis et pourront atteindre le but, mais avec une politique différente il n'y aura pas de sentiment de confiance et d'union nécessaire à l'accomplissement des grandes choses. Le parti fanatique de l'abolition s'efforce, pour atteindre son but, de séparer ceux qui refusent de s'unir avec lui en violant les droits constitutionnels du peuple et en foulant aux pieds des deux dernières proclamations du Président indépendant et consciencieux dans le triomphe ultérieur de ses vieilles et chères dessins. Dans des temps comme ceux-ci, nul homme ne remplit entièrement son devoir s'il reste silencieux et calme dans une position élevée, quand l'Union est exposée à périr sous les coups de deux partis extrêmes également hostiles à son existence.

La rumeur commune a donné diverses raisons pour la proclamation d'émancipation, et entre autres les trois suivantes :

1—Qu'elle était nécessaire pour obtenir l'intervention étrangère dans nos affaires ;

2—Que cela engagerait les habitants des Etats révoltés, pour sauver leurs propriétés, à traiter de rentrer en Etats dans l'Union ;

3—Que la pression du dehors en chassa seule cause.

Je crois que la première raison n'a eu aucun poids sur l'esprit d'aucun membre du gouvernement, car nous avons déjà trop reçu de notre amour propre aux injures humiliantes de l'Angleterre, et dans l'opinion de beaucoup de gens notre position est en ce point bien améliorée.

La seconde proposition est également inconcevable, parce que, jusqu'à ce que l'armée de l'Union obtienne dans le territoire de ces Etats cette possession qui assure aux habitants une protection constante et positive contre leurs oppresseurs, il ne pourra y avoir d'expression pressante, il ne pourra y avoir d'expression vraie d'opinion, de conclus, en conséquence, en disant que la dernière raison, celle qui vient d'une pression du dehors, est la seule vraie ou la plus approchée de la vérité ; mais, quelle que soit mon opinion, ce n'est pas la seule cause. Beaucoup de gens croient que le président a toujours eu devoirs lui des vues particulières sur l'émancipation et la colonisation et que ses messages au Congrès, son appel aux membres des Etats frontières et sa dernière proclamation sont la représentation de ces vues personnelles.

Que le président peu-e bonnêtement que ces mesures puissent être réalisées ; il ne peut y en avoir aucun doute, en juger par les persévérances avec laquelle il les expose, mais je doute très fort qu'il puisse trouver beaucoup d'hommes de quelque parti que ce soit, qui s'accordent avec lui dans la praticabilité du projet. Certain que les ultra abolitionistes abandonnent cette idée parce qu'ils croient que c'est un pas de fait vers leur but, et qu'ils regrettent sincèrement que nous ne puissions pas, pour des politiques conservatrices, faire bénéficier pour en constater l'effet sur la rébellion qu'ils haïssent certainement.

Il ne peut y avoir de doute pour tout homme, libre de préjugé, que les actes et ultra-menteurs des abolitionistes aient en sensiblement pour effet d'exciter au Sud un esprit encore plus déterminé de résistance, et d'affaiblir considérablement le parti des Unionistes des Etats frontières.

Le Congrès a voté une loi suivant laquelle l'armée des Etats-Unis ne sera pas employée à arrêter ou à délivrer les esclaves fugitifs et par cette lois forts, pénalité est imposée à tout officier qui le ferait. Tout cela est très parfaitement juste et la loi est établi la même pénalité contre ceux qui attirent dans leurs camps ou leurs lignes les esclaves appartenant au peuple des Etats loyaux, dans le but d'en enlever la propriété à leurs maîtres, propriétés pourtant sur laquelle le payent des taxes pour soutenir la guerre. Tout ce que les habitants des Etats frontières demandent c'est qu'on n'intervienne en aucune manière dans des institutions qui leurs sont garanties par la Constitution.

CHARLES H. CALVERT.

Riversdale, 1er oct. 1862.

La Question d'Intervention.

Le correspondant parisien du *New-York World* lui écrit à la date du 27 septembre :

Je regrette maintenant comme une certitude morale qu'à moins que n'arrivent ne finisse d'une manière quelconque d'ici trois mois, une intervention européenne interviendra. Rien en faveur de la Confédération du Sud. Les partisans du Sud sont rapidement exaltés par les mouvements audacieux qui viennent de tenter les Confédérés, et nos amis les sont de la mauvaise administration de la part d'une ou plusieurs personnes inconnues qui a empêché la suppression de cette perfide tentative pour détruire le gouvernement qui faisait depuis longtemps l'espoir des peuples d'Europe. Il n'est pas douteux que des communications se soient échangées entre le cabinet français et le cabinet anglais, et qu'elles aient pour objet l'établissement des conditions de la reconnaissance, et n'étions que d'ici à peu de temps un changement marqué ne s'opère dans l'état des affaires, vous pouvez compter sûrement que l'Angleterre et la France entreront dans la lutte d'une façon active.

Le *Herald* du 10 octobre contient ce qui suit sur le même sujet :

Un de nos correspondants dit que si la guerre n'est pas finie le 1er janvier prochain, il est probable que Napoléon et l'Angleterre reconnaîtront la Confédération du Sud et feront suivre la reconnaissance d'une intervention armée. Il ajoute que le ministre français à Washington a déjà été chargé de faire un rapport en réponse à certaines questions — qui lui ont été adressées par la mille précédente sur ce sujet ; ses réponses devant, dans une certaine mesure, guider la politique impériale d'intervention. D'certain dit que la nouvelle de victoires décisives de l'Union dans l'intervalle peut altérer le plan actuel de Napoléon à l'égard de l'Amérique, et à ce point de vue il est important de se rappeler que Sa Majesté n'avait pas encore appris les défaites des rebelles par McClellan.

L'ABONDANCE DE SUCRE ET DE MÉLASSE.—Le *Selma Reporter*, journal de l'Alabama, dit que dans la vallée du Mississipi le sucre et les mélasses abondent, et que ces articles se vendent à Vicksburg presqu'aux anciens prix. On nous informe, dit le Reporter, qu'on peut acheter de bon sucre à 10 cents la livre et des mélasses à 25 cents le gallon. Comme notre marché de l'Ouest nous sera bientôt rendu, ajoute-t-il, nous pouvons nous attendre à voir les prix diminuer et cela promptement.

Le navire *Créole*, de la malle des E.-U., capt. Couch, part pour New York, ce matin à 8 heures, avec un chargement complet, la malle des E. U. et $10,000 en espèces. Voici les noms de ses passagers :—MM. J. F. Farish, E. Perot, S. W. Smith, N. Barnett, E. Heath, capt. Wheeler et sa dame, Mme Rodenheim, ses trois enfants et sa domestique, Mme Colin, son enfant et une bonne, A. H. Bement, J. C. Denman, H. E. Spierling—50 passagers à l'entrepont.

☞ Le steamer des Etats-Unis *Marion*, capitaine J. D Phillips, a quitté son wharf hier à 4 heures de l'après-midi pour New York directement avec un chargement complet, la malle des Etats-Unis et les passagers suivants :

Mons F E Waterman, M Strauss, Wm Brown, H H Ellis, J W Morton, Mme W S Morton, Mlle S B Morton, N F Safford, J E Post, W Blanchard, G Garrett, L Folger, T N Blake, C R Merrill et 124 à l'entrepont.

CONSTRUCTION DE NAVIRES CUIRASSÉS.—Nous trouvons dans la *Tribune* de New-York du 10 octobre le texte d'un bill passé à Richmond pour la construction de six navires de guerre blindés :

Un acte pour autoriser l'émission d'obligations des Etats Confédérés pour faire face à un contrat fait par le Secrétaire de la marine pour la construction de six bâtiments de guerre cuirassés et de leurs machines à vapeur.

Les Congrès des Etats Confédérés décrète : Que le Secrétaire du trésor est autorisé à émettre, en outre des émissions précédemment autorisées, pour $3,500,000 d'obligations des Etats Confédérés, suivant les dispositions et conditions de l'acte intitulé " Un acte pour autoriser l'émission de billets du trésor, et pour établir une taxe de guerre pour leur rachat " approuvé le 19 août 1861, et par les actes supplémentaires approuvés le 19 décembre 1861, pour faire face à un contrat fait par le Secrétaire de la marine pour six navires de guerre blindés et six machines à vapeur complètes, qui seront construites à l'étranger ; et les dites obligations seront délivrées aux personnes qui y auront droit en vertu du contrat précité.

Approuvé le 9 septembre 1861.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE. — Suivant sa louable habitude de chaque année, la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle fera le 1er novembre prochain, jour de la Toussaint, au cimetière St-Louis, une quête en faveur de l'Asile des Orphelins de Troisième District. Jamais les orphelins n'ont eu un plus grand besoin de l'assistance publique, car ils sont dans le dénuement le plus complet ; aussi la Société invite-t-elle instamment tous ses membres à contribuer à cette œuvre des offrandes.

TICKETS CONTREFAITS.—Nous appelons l'attention du public sur l'émission de la compagnie des chemins de fer de la ville, relative aux tickets contrefaits. La compagnie proteste du nouveau contre l'emploi de ces tickets comme monnaie courante et réitère sa déclaration que ses employés et ses conducteurs sont seuls autorisés à en délivrer au public par petite quantité. Enfin elle offre cent piastres de récompense pour l'arrestation des contrefacteurs.

GROCERIE A VENDRE.—On verra par un avis inséré plus loin que la grocerie encoignure St Philippe et Chartres est offerte en vente.

☞ Hoffman & Marks vendent à l'encan au jourd'hui, dans la rue de Chartres, No 41, de la graine de tabac, des cigares de la Havane des meilleures marques, et du tabac à priser, un assortiment de pipes françaises ; du tabac de la Havane, en feuilles, légèrement avarié.—Voir aux annonces.

Les affaires de Rome.

L'ambassadeur de France à Rome au ministre des affaires étrangères.

Rome, le 24 juin 1862.

Monsieur le ministre,

Dans sa dépêche du 31 mai, Votre Excellence, s'inspirant des sentiments de profonde bienveillance qui n'ont cessé d'animer le gouvernement de l'Empereur à l'égard du Saint-Siège, a bien voulu préciser les conditions qui lui semblaient les plus propres à garantir, en face de l'état de choses récemment imaginé dans la Péninsule, l'indépendance, la dignité et la souveraineté du Saint Siège.

Ces conditions que je ne crois pas inutiles de rappeler se résument dans les quatre points suivants :

1o Le maintien du *statu quo* territorial, le Saint-Père se réservant, sous toutes réserves, à l'exercer son pouvoir que sur les provinces qui lui restent, tandis que l'Italie s'engagerait, vis-à-vis de la France, à respecter celles que l'Italie possède encore. Le Souverain Pontife consentirait à se prêter à cette transaction, le gouvernement de l'empereur devant tâcher d'y faire participer les puissances signataires de l'acte général de Vienne.

2o Le transfert, à la charge de l'Italie, de la plus grande partie, sinon de la totalité, de la dette romaine.

3o La constitution, au profit du saint père, d'une haute civile destinée à compenser les ressources qu'il ne trouverait plus dans le nombre réduit de ses sujets. En prenant l'initiative de cette proposition auprès des puissances européennes, et plus particulièrement auprès de ceux qui appartiennent au culte catholique, la France devait s'engager, de son côté, à contribuer dans la répartition d'une rente de trois millions offerts au chef de la catholicité.

4o La concession par le saint-père de réformes qui, en lui faisant ses sujets, consolideraient à l'intérieur un pouvoir déjà protégé au dehors par la garantie de la France et des puissances Européennes.

Cont tremblant à vos ordres, monsieur le ministre, je n'étais empressé, dès mon arrivée, d'entretenir le cardinal secrétaire d'Etat des propositions développées dans la dépêche précitée de Votre Excellence. A notre seconde entrevue, j'en ai avais donné lecture *in extenso*, et Son Eminence l'avait lier sous les yeux lorque, dans une quatrième conférence récemment toutes les précédentes, elle m'exprime aux ouvertures dont j'étais interprète un refus que tout porte à faire considérer comme définitif. C'est dans sa dictée, pour mieux dire, que j'en ai reproduit les termes.

Le cardinal secrétaire d'Etat m'a exprimé tout d'abord les sentiments de reconnaissance qu'inspirait au souverain pontife la bienveillance ajoutée à tant d'autres, de la bienveillance de l'empereur pour le saint-siège. Il lui était malheureusement impossible d'y répondre autrement que par le témoignage de gratitude. " Le saint père, m'a dit Son Eminence, ne peut rien, directement, ni indirectement, consacrer d'une manière quelconque les suppositions dont il a été la victime. Il ne peut ni directement ni indirectement aliéner une parcelle du territoire qui constitue la propriété de l'Eglise et de la catholicité tout entière. Sa conscience y refuse, et il peut à la garder pas devant Dieu et devant les hommes.

" Le Saint père ne peut donc consentir à ce qu'on lui garantisse une partie de cette propriété, ni directement, ni indirectement, ni d'une manière quelconque les suppositions dont il a été la victime. Il ne peut